

PROJET D'ETABLISSEMENT POLE MINEUR NON ACCOMPAGNE L'ESCALE 74



TERRITOIRE HAUTE SAVOIE
MARNAZ * CLUSES * MONT-SAXONNEX
CENTRE SAINT EXUPERY

Décembre 2019

Page | 1



Mouvement socio-éducatif et culturel fondé en 1947
Médaille d'Argent de la Ville de Paris (1960) Médaille du Département du Rhône (2007)

Table des matières

PREMIERE PARTIE - PROJET D'ETABLISSEMENT	4
Préambule.....	4
1. Le Centre saint Exupéry : de sa création à nos jours ...	4
2. La création de L'ESCALE 74	5
3. Définition du public	7
3.1 Une approche légale	7
3.2 Une approche typologique	8
4. Les besoins fondamentaux et spécifiques des Mineurs Non Accompagnés	10
4.1 Un constat à prendre en compte	10
4.2 L'accès à un hébergement, un toit	11
4.3 Un projet personnalisé	11
4.4 Garantir la Santé.....	11
4.5 Le choix d'une scolarité.....	12
4.6 La socialisation	12
4.7 L'insertion socio professionnelle	12
5. Le référent éducatif.....	12
6. Le Conseil Départemental	12
7. Les relations avec les partenaires	13
7.1 Le Centre Lutte Anti-Tuberculose (C.L.A.T.) :	13
7.2 Le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) :	13
7.3 L'Education Nationale :	13
7.4 Les établissements scolaires :	13
7.5 Les employeurs :.....	13
7.6 Les forces de l'ordre :.....	14
7.7 Les secours d'urgence : Pompiers :	14
7.8 Les CHRS/ Le SIAO :.....	14
7.9 Les fournisseurs :.....	14
8. Les relations avec les familles	15
9. Les familles volontaires :	15
10 Notre offre de service actuelle	15
10.1 Mission d'hébergement.....	15
10.2 Mission de scolarité.....	16
10.3 Mission sociale.....	16



10.4 Mission d'insertion	17
10.5 Mission de suivi budgétaire	17
10.5 Le retour au pays	17
DEUXIEME PARTIE - PROJET PEDAGOGIQUE	18
1 L'Analyse des Pratiques Professionnelles	18
2 Les règles de bonnes pratiques.....	19
3 Le Don et le Contre Don (apports ethnologique).....	19
3.1 Mais c'est quoi un don ?	20
3.2 Un détour linguistique	20
4 L'approche interactionnisme.....	22
5 La théorie des systèmes.....	22
6 La Thérapie Systémique.....	23
TROISIEME PARTIE – ACCOMPAGNEMENT ET COMMUNICATION.....	24
1 Présuppositions de bases en systémie.....	24
2 Comment communiquer avec les jeunes MNA ?	27
3 Piste pour favoriser la communication avec les jeunes MNA	27
CONCLUSION.....	28



PREMIERE PARTIE - PROJET D'ETABLISSEMENT

Préambule

Le nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) ne cesse d'augmenter en France métropolitaine depuis les années 2000. L'Assemblée des Départements de France (ADF) estimait le nombre de MNA entre 8000 et 10 000. Mais, les chiffres de la mission mineurs non accompagnés (MMNA) indiquent que leur nombre était de 8054 pour l'année 2016 contre 5033 en 2014. Dans cette estimation, seuls les mineurs dont la minorité est reconnue sont pris en compte.

En 2017, l'ADF évalue à 13 000 le nombre de MNA accueillis dans les dispositifs spécifiques avec un nombre de 5000 jeunes relevant des contrats jeunes majeurs.

Dans le département de la Haute Savoie, le rectorat gère 35 dossiers MNA en 2015. Ce nombre de jeunes est passé à 369 pour l'année scolaire 2018-19.

Fort de ce constat, il convient non seulement d'accueillir et d'héberger ce public, mais également d'organiser leur intégration par le biais d'un accompagnement social adapté.

Notre projet d'établissement a pour objectif de définir cet accompagnement dans ses modalités et ses moyens.

1. Le Centre saint Exupéry : de sa création à nos jours ...

Le Centre saint Exupéry est une Association loi 1901, fondée le 22 juillet 1947 sous le nom d'« **Athéna** », à l'initiative de Michel RICHELMY. Elle est déclarée en Préfecture du Rhône le 22 mai 1948, sous la même dénomination.

Elle s'implante géographiquement à Villeurbanne. Elle devient « Centre Saint-Exupéry » le 22 janvier 1950, pour faire perdurer l'œuvre d'Antoine de saint Exupéry et les valeurs humanistes qu'il a transmis tout au long de sa vie.

L'association est un Mouvement qui dès son origine affiche trois objectifs prioritaires :

- Favoriser la promotion des personnes et, en particulier, des enfants et des jeunes par un accompagnement bienveillant et protecteur qui permette leur évolution. Elle souhaite également transmettre des principes de vie faisant émerger un sens des responsabilités et du dépassement de soi qui amène chacun dans le respect de tous à trouver sa place dans un environnement épanouissant.
- Faire connaître, par tous moyens, la vie, l'œuvre et la philosophie d'Antoine de saint Exupéry.
- Préserver entre les adhérents, les dirigeants, les personnels, un esprit de convivialité, de cohésion et de solidarité autour de ses valeurs.

Sa première réalisation se concrétise par l'ouverture d'une colonie de vacances, à Montfaucon-du-Velay (Haute-Loire), du 28 juillet au 28 août 1947. Vingt-quatre garçons de Villeurbanne participaient à ce séjour.



Au fil du temps, l'activité s'étoffe et se diversifie par le biais de séjours d'enfants, par la création d'une compagnie théâtrale à Lyon, d'un ciné-club, de sessions de formations, de sections sportives, d'activités culturelles ...

L'association est agréée au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire.

Par la suite, son champ d'intervention s'orientera également vers la formation des cadres, l'étude et la diffusion de l'œuvre et de la vie d'Antoine de saint Exupéry.

En 1972, l'Association inscrit son action dans la protection de l'enfance. Par la suite, elle obtient cet agrément dans différents conseils départementaux : l'Ain, la Saône et Loire et le Rhône.

La première Maison d'Enfants à Caractère Social ouvre ses portes à Bully (Rhône). Suivront l'Institut Educatif Saint-Benoît à Charolles (71), la Cité de l'Amitié à Blanzay (71), et les Planètes à Villieu Loyes Mollon (01).

2. La création de L'ESCALE 74

Le premier janvier 2015, sous l'impulsion partagée du Président : Mr DUPOYET, du Directeur Général : Mr Patrick ROSSI, du Président du Directoire : M. Yves SALOU et des administrateurs, une cinquième maison d'enfants : L'Escale 74 s'installe à Marnaz. Il s'agit d'un DAMIE (Dispositif d'Accompagnement de Mineurs Isolés Etrangers).

L'objectif est d'accueillir et d'héberger des jeunes garçons mineurs étrangers isolés âgés de 14 à 18 ans, dans une résidence sociale gérée par l'Association Alpha3a.

En effet, si la candidature de cette association (Alpha3a) est retenue par le conseil départemental dans le cadre d'un appel à projet, elle transfère l'opérationnalité à un prestataire ami : le Centre saint Exupéry.

La résidence réserve 39 chambres individuelles, réparties sur trois unités de vie pour l'accueil de 30 jeunes et l'installation de bureaux ou autres locaux utiles au fonctionnement.

La protection de ces jeunes mineurs et leur intégration socioculturelle s'articulent en interaction avec l'Education Nationale, les écoles privées, le secteur médical, les entreprises locales, les bénévoles, le secteur culturel ...

A l'ouverture, la structure est prévue pour accueillir trente adolescents, encadrés par 14 salariés, dont 8 éducateurs.

Le phénomène migratoire s'aggravant pour diverses raisons : économique, conflits armés ou non, famine, pauvreté, L'Escale 74 se doit de poursuivre son développement en termes de capacité d'accueil et d'hébergement. L'établissement poursuit donc son extension du fait des besoins croissants inhérents à ces situations de détresse aggravée en restant fidèle à son objectif initial, favoriser l'intégration des jeunes par l'hébergement, le logement et tous les axes connexes (travail, santé, loisirs, citoyenneté).



Notre effectif a triplé en 18 mois, pour atteindre 89 jeunes en 2019. Il n'est pas figé car il est difficile de ne pas accueillir d'autres jeunes, notamment ceux qui séjournent à l'hôtel sans aucun projet d'avenir, sans accompagnement digne de ce nom.

Cet accroissement de notre capacité d'hébergement s'est traduit par l'ouverture d'appartements au cœur de la cité. Ces logements occupés en cohabitation permettent à certains jeunes de se confronter aux réalités de la gestion du quotidien.

L'équipe éducative s'est également adaptée tant au niveau du nombre de salariés, que des qualifications diverses et variées dans les métiers du social. Des postes de maitresse de maison, de conducteurs d'enfants, de coordonnateurs, de cadres renforcent l'équipe au service des usagers.

Aujourd'hui, L'Escale 74 se décline en **Pôle** sur trois territoires : Marnaz, Mont-Saxonnex et Cluses :

- Marnaz : La Résidence pour 40 places,
- Mont-Saxonne : Le chalet les Gentianes pour 25 places,
- Cluses : le service logement pour 24 places.

L'implantation sur les nouveaux sites s'est déroulée avec une volonté d'intégration réussie. Nous avons rencontré les élus, les associations humanitaires, les citoyens. Des jeunes étaient impliqués dans ces rencontres afin qu'ils racontent succinctement leur parcours mais surtout leur espoir d'une vie meilleure.

Aujourd'hui des bénévoles intègrent nos équipes éducatives et se voient confiés des missions, comme le soutien scolaire ou des activités ludiques : randonnée ou ski.

Les employeurs se pressent pour recruter les jeunes notamment en apprentissage, ce qui favorise leur démarche d'intégration et de régularisation lorsqu'ils atteignent leur majorité.

L'histoire s'écrit au quotidien :

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »

Antoine de saint Exupéry

C'est dans cette dynamique, dans cet état d'esprit que tous les acteurs : professionnels, bénévoles, partenaires (Conseil Départemental), enfants accueillis, concourent à rendre possible l'imaginaire.



3. Définition du public

Ce public n'est jusqu'alors que très peu connu des professionnels de l'action sociale. Pour assurer un accompagnement adapté, il convient de définir cette population nouvelle. Nous ne sommes pas réellement dans un contexte de maison d'enfants habituel. Sans chercher ici à remettre en cause la minorité de ces jeunes, car chacun sait que ce sujet est sensible, mais avec une volonté de comprendre les traumatismes, les difficultés, les envies, les espoirs. Mais aussi, de délimiter le cadre légal de notre intervention.

Plusieurs critères définissent la qualité juridique de MNA :

- L'origine étrangère,
- L'âge,
- L'isolement.

3.1 Une approche légale

La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a rappelé la notion de « **mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille** » dans son article L. 221-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Les articles L112-3 et L221-2-2 du CASF précisent que s'agissant de jeunes « **privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille** », ils entrent dans le droit commun de la protection de l'enfance et relèvent donc à ce titre de la compétence des **conseils départementaux**.

Cette notion était déjà introduite dans la loi du 5 mars 2007 qui elle-même s'inspirait du concept développé dans l'article 20-1 de la convention internationale des droits de l'enfant : « **Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat.** »

Par ailleurs, la directive 2011/95/UE du Parlement Européen et du Conseil Européen du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection a posé la notion de « **mineur non accompagné** » et l'a définie dans son article 2 paragraphe I.

Lors du comité de suivi du 7 mars 2016, le garde des Sceaux a souhaité modifier la dénomination de MIE en MNA pour être en adéquation avec la directive européenne, mettant ainsi l'accent sur la protection de l'enfance avant toute chose.



Par ailleurs, la dépêche conjointe DACG-DPJJ et DACS¹ du 11 juillet 2016 concernant l'application des dispositions de l'article 375-5 du code civil et de l'article L.221-2-2 du code de l'action sociale et des familles rappelle que le mineur non accompagné est soit :

- Un mineur entré sur le territoire français sans être accompagné d'un adulte et privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille,

Soit

- Un mineur laissé seul sur le territoire français.

Ainsi, la privation de la protection de la famille s'entend lorsqu' aucune personne majeure n'en est responsable légalement sur le territoire national ou ne le prend effectivement en charge et ne montre sa volonté de se voir durablement confier l'enfant, notamment en saisissant le juge compétent. Afin de faire obstacle à toute exploitation ou emprise, une attention particulière doit être portée quant aux motivations de cette personne qui doit agir dans l'intérêt exclusif de l'enfant. Le fait qu'un mineur ne soit pas considéré comme isolé ne l'empêche pas de bénéficier des dispositifs de la protection de l'enfance.

De ce fait, les mineurs non accompagnés bénéficient des dispositions relatives à la protection de l'enfance.

Comme le précise l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, : « *cette définition et ce vocable : mineur non accompagné recouvrent toutefois une très forte hétérogénéité de situations individuelles* ».

Mais alors qui sont ces jeunes mineurs non accompagnés ? Comment leur prise en charge peut-elle se penser, se réaliser ?

3.2 Une approche typologique

Un mineur non accompagné est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français. De par sa minorité découle une incapacité juridique, et de par l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection.

Les raisons de leur migration sont multiples et peuvent s'entrecroiser : crainte de persécution, situation de conflits, maltraitance, « mission » confiée par la famille, tentative pour retrouver un proche ayant déjà émigré ou pour fuir la misère, et, plus généralement, recherche d'une vie meilleure.

¹ Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Direction des Affaires Civiles et du Sceau



Une typologie proposée par Angelina Etienne², sociologue, précise et décrit ces raisons migratoires, en lien avec les phénomènes sociétaux, mettant ainsi en relief les singularités des parcours de chacun.

Cette typologie se compose actuellement de **7 types de mineurs non accompagnés** :

- Le **mandaté** : c'est un jeune qui a endossé un mandat familial, qui se rend en Europe pour aider financièrement ceux qui sont restés au pays.
- Le **fugueur** : c'est un jeune qui s'est structuré sur la fugue. Il a fugué de chez lui car selon l'entourage cela représente la solution ultime.
- L'**errant** : c'est un jeune qui s'éloigne progressivement des institutions, qui se socialise dans la rue. Ce sont des groupes d'enfants sous la coupe d'autres adolescents ou d'autres adultes, où l'errance est un mode de vie.
- L'**exploité** : cette exploitation est pensée dès le pays d'origine. Il s'agit de prostitution, de vol, de mendicité, d'esclavage domestique, tout cela dans la clandestinité.
- L'**adolescent** exilé réfugié.
- Le **rejoignant** : il s'agit d'un jeune qui va vers une famille précise ou en imitation d'une migration racontée au pays.
- L'**aspirant** : il s'agit d'une migration contemporaine juvénile. C'est une quête personnelle de la migration, synonyme de rêve et d'émancipation

Si certains mineurs sont interceptés par la Police aux Frontières lorsqu'ils atteignent le point d'entrée sur le territoire, la plupart ne sont repérés qu'une fois parvenus en France. Ils peuvent alors être identifiés par des associations, lors de maraudes, ou par un tiers. Il leur est également possible de s'adresser directement aux services compétents des Conseils départementaux, des juridictions ou des associations. Les passeurs savent aussi organiser leur premier contact avec les institutions.

Ainsi, lorsqu'un MNA se présente aux services compétents (le conseil départemental dans le 74) ou y est accompagné, un premier entretien d'évaluation, mené par un personnel spécifiquement formé à cette tâche, est mis en place afin de recueillir tous les éléments plaidant en faveur de la minorité du jeune, tout en tenant compte de sa situation d'isolement sur le territoire.

Ce n'est qu'en cas de doute persistant après l'évaluation sociale et, éventuellement, vérification de l'authenticité des documents d'état civil, qu'il peut être procédé à une expertise médicale³, sous réserve qu'elle soit entourée de toutes les garanties nécessaires pour le jeune (double lecture des résultats, consentement de l'intéressé, information quant aux modalités et conséquences dans une langue qu'il comprend).

L'évaluation sociale ne conclut pas à un âge précis, mais au fait que le jeune peut, ou non, avoir l'âge qu'il indique. De fait, dès lors qu'il est reconnu mineur et isolé, un jeune étranger relève du dispositif de droit commun de la protection de l'enfance, qui s'adresse aux mineurs en danger.

Ce placement permet aux mineurs de bénéficier d'une prise en charge et d'un accompagnement socio-éducatif et juridique jusqu'à leur majorité.

² Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner.

Angelina Etienne et Omar Zanna, Synthèse juin 2013

³ Art 232 du Code de Procédure Civile, cette expertise ne peut être ordonnée seulement par une autorité judiciaire, en aucun cas par l'Administration



La prise en charge d'un MNA s'articulera donc autour de la construction d'un projet de vie. Les travailleurs sociaux l'accompagnant au quotidien auront pour objectifs de favoriser son autonomie et son intégration dans la société française.

Il est à noter pour des jeunes proches de la majorité qu'il est nécessaire de prendre en compte cette réalité et ainsi d'adapter l'accompagnement.

Il s'agira de fournir un cadre propice au développement du jeune et de lui permettre de trouver sa place dans une société dont il ne maîtrise pas toujours les codes.

L'action éducative fournira les clefs nécessaires pour qu'il soit acteur de ses choix, gagne en autonomie et développe ses compétences. L'ensemble de ces objectifs dessine les contours du projet de vie, lequel est défini par le Conseil de l'Europe comme visant à « **clarifier et à consolider les perspectives d'avenir du mineur en veillant à ce que son intérêt supérieur⁴ soit respecté, que ses droits soient défendus et qu'il soit aidé afin de développer les aptitudes nécessaires à une participation active à la société.** »

À cet effet, la prise en charge favorise l'apprentissage de la « **gestion du quotidien** » (gestion du budget, notions d'alimentation et d'hygiène, etc.), le développement progressif de l'autonomie (financière, matérielle, administrative), de la citoyenneté et le travail sur les perspectives d'insertion.

Sur ce dernier point, l'action éducative doit aider le jeune à trouver un juste milieu entre ses aspirations et ce qu'il est réaliste d'envisager dans un temps souvent restreint (souvent deux années).

Il s'agit donc de lui faire comprendre quels choix s'offrent à lui, en fonction de son âge et donc de la durée de prise en charge. Le travail éducatif autour du projet de vie d'un MNA nécessite également de porter une attention particulière à des éléments comme la remise à niveau en français, la scolarisation, l'accompagnement juridique (obtention d'autorisation de travail, démarches de régularisation) ou encore le suivi psychologique.

4. Les besoins fondamentaux et spécifiques des Mineurs Non Accompagnés

4.1 Un constat à prendre en compte

Après quatre années de pratique au quotidien, de proximité avec ces jeunes, nous pouvons tirer un premier constat. Le système social est ainsi fait qu'il évalue, qu'il oriente, qu'il sectorise avec une certaine étanchéité entre les secteurs d'activités. Ainsi, les publics sont orientés dans les établissements qui paraissent le mieux adaptés aux évaluations faites en amont. Un jeune ou adulte sera orienté en MECS, en ITEP, en IME ...

Mais alors, que peut-on remarquer au niveau de l'orientation des MNA ? Le fonctionnement actuel prévoit un entretien permettant d'évaluer la minorité. Dans l'affirmative, le jeune est orienté en établissement d'accueil spécifique MNA ou dans certains départements en MECS.

⁴ « Intérêt supérieur de l'enfant » : cf art 3 de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »



Cela signifie que le seul filtre est celui de l'évaluation de l'âge par le biais du récit de vie et que nous accueillons des jeunes qui présentent une multitude de symptômes, de problématiques : souffrance psychique, maltraitance au pays, pauvreté, délinquance, troubles psychiatriques, torture, exil, maladies, absence de scolarité, absence parentale, barrière de la langue (liste non exhaustive). Mais alors, comment assurer un accompagnement avec autant d'axes de travail ?

4.2 L'accès à un hébergement, un toit

Le parcours migratoire d'un jeune s'achève en théorie lorsqu'il intègre un établissement. Pour certains, c'est juste une étape dans leur parcours construit de fugues répétitives. Pour la grande majorité, c'est le temps de poser ses valises, même s'il arrive qu'il ne possède le plus souvent aucun effet personnel. C'est le début du parcours, un lieu pour se reposer, une adresse, une chambre privative, un nouveau territoire.

4.3 Un projet personnalisé

Lorsqu'un jeune intègre l'établissement, il est dans un premier temps accueilli par le cadre ou l'éducateur coordinateur. Après un premier mois de découverte, le jeune est revu en entretien par le chef de service et l'éducateur référent afin de définir les contours de son projet personnalisé. Il est évident que ce temps est court pour formuler un projet définitif. Pour cette raison, une seconde évaluation est réalisée six mois plus tard. C'est à cette occasion que les deux parties peuvent ajuster les grandes lignes du projet individuel. Une trame existe, elle guide les éducateurs lors de ces entretiens de co-construction du projet personnalisé).

Le **DIPEC** peut ensuite être écrit par l'éducateur référent et validé par le chef de service.

Lors de son dix-septième anniversaire, le jeune est convoqué au département pour l'entretien des 17 ans. Il s'entretient avec son référent de l'établissement et un assistant social du conseil départemental (SAMI), ce qui permet de mesurer le chemin qui lui reste à parcourir.

Chaque jeune bénéficie d'un projet personnalisé et donc d'un accompagnement social qui traite de la globalité de sa situation.

Si les contenus d'un projet individuel sont propres à chacun, puisqu'il s'agit d'un projet individualisé ; il apparaît que les mêmes axes reviennent souvent et notamment la volonté d'entrer en apprentissage, garant d'un revenu et d'une possible autonomie après la majorité.

4.4 Garantir la Santé

Dès leur arrivée dans la structure, les M.N.A. de par leur comportement nous montrent toutes sortes de troubles physiques et psychiques. Durant leur parcours migratoire voire même leur vécu au pays, ils ont accumulé des traumatismes qui accentuent des souffrances engendrant des difficultés d'intégration. Des cicatrices se font voir.

La perte de repères (famille, alimentaire, temps, espace) provoque une certaine incertitude de leur identité, un flottement, qui suis-je ?

Les professionnels vont repérer les appels des jeunes au travers des comportements et proposer les réponses adéquates : un suivi médical adapté, une évaluation psychologique, un travail sur l'estime de soi sur la valorisation, sur la gestion des frustrations, une approche sur le régime alimentaire sur l'adaptation progressive à notre alimentation ...



L'établissement n'est pas doté d'une infirmière et d'un psychologue. Toute cette partie de l'accompagnement est dirigée vers le partenariat. Dès son arrivée, un jeune est orienté vers un partenaire santé pour y faire son bilan médical.

4.5 Le choix d'une scolarité

Tous les jeunes sont évalués au Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O) dans les plus brefs délais. Le résultat de ces tests (niveau scolaire, culture générale ...) est adressé au rectorat de Grenoble qui ensuite nous adresse une affectation scolaire avec un établissement désigné. Nous constatons que beaucoup de jeunes doivent être remis à niveau, d'où une orientation majoritaire en classe Français Langue Etrangère (F.L.E.) ou en Mission Lutte contre le Décrochage Scolaire (M.L.D.S.). C'est parfois mal vécu par les jeunes qui aspirent davantage à des formations qualifiantes.

4.6 La socialisation

Les jeunes arrivent en France après un long voyage. Pour la plupart, c'est un pays inconnu, une langue nouvelle. Cette démarche de socialisation met en exergue l'accès à la citoyenneté. Comment ne pas divorcer avec ses racines pour épouser une nouvelle culture ? La démarche s'apparente à celle d'un mariage mixte. Il leur faut intégrer un règlement intérieur au sein de nos établissements et plus globalement les lois françaises.

4.7 L'insertion socio professionnelle

Pour prétendre au droit de séjour en France, un jeune M.N.A. doit présenter 6 mois de formation qualifiante avant ses 18 ans ; un jugement supplétif et un extrait d'acte de naissance pour obtenir une carte consulaire et un passeport.

Mais avant d'en arriver à ce stade, les professionnels accompagnent les M.N.A. dans ce parcours d'insertion. Il est évident que toutes les démarches administratives sont complexes pour un jeune Africain qui arrive en France. L'administration française est obscure pour ces jeunes, les délais de traitement des dossiers, les différentes étapes et services à rencontrer génèrent des angoisses, des colères, de la défiance envers les éducateurs souvent considérés comme responsables et donc incompetents si le projet n'avance pas aussi vite que le souhaite l'intéressé.

5. Le référent éducatif

Comme le stipule la loi 2002.2, chaque jeune bénéficie d'un référent. Dans nos établissements, nous assurons une double référence. Le référent est celui qui assure l'inclusion d'un jeune dans le groupe. Il est le garant du projet individuel. La coréférence permet de pallier aux absences pour congé ou autre motif. Le chef de service éducatif est comme son intitulé le précise le responsable de la bonne évolution des projets personnalisés.

6. Le Conseil Départemental

A son arrivée en France, le jeune se présente dans les services de la Protection de l'Enfance en Danger pour y demander la protection. Il est évalué par 2 référents (assistants sociaux) afin de savoir s'il est bien mineur et isolé sur le territoire. Pendant les 6 premiers mois de prise en charge dans la structure, les référents éducatifs doivent fournir un rapport d'évolution au COMNA (référent au Conseil Départemental, service SAMI) du jeune. Celui-ci est fourni au Juge des



Enfants. Une Tutelle du Conseil Départemental est mise en place. Les jeunes peuvent rencontrer leur référent au Conseil Départemental lorsqu'ils en font la demande.

Les référents départementaux interviennent dans l'accompagnement des jeunes. Le lien reste étroit entre les professionnels du département et notre Pôle MNA L'Escale 74. C'est la garantie d'un projet suivi avec attention pour chaque jeune.

Les cadres de L'Escale 74 et du département sont également en lien lorsque les situations sont complexes ou réclament une réflexion commune.

7. Les relations avec les partenaires

Ils sont nombreux et œuvrent dans divers champs, la santé, la scolarité ...

7.1 Le Centre Lutte Anti-Tuberculose (C.L.A.T.) :

Des tests médicaux (radio thoracique, prise de sang) sont pratiquées afin de savoir si le jeune a contracté une maladie, et le soigner le cas échéant. Les vaccinations obligatoires sont effectuées. Le médecin recherche éventuellement si le jeune présente un traumatisme ou une pathologie et l'oriente vers un spécialiste. Chaque fois que nécessaire, l'équipe éducative se met en lien avec le médecin afin d'assurer le suivi santé du jeune concerné. Nous avons un médecin partenaire dans la ville de Scionzier, le docteur Chausse.

7.2 Le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) :

Lors d'une rencontre individuelle, la conseillère d'orientation échange avec le jeune sur ses centres d'intérêts et évalue son niveau scolaire (français et mathématique), afin de préconiser une orientation. Celle-ci est validée par le rectorat.

7.3 L'Education Nationale :

A réception du test du CIO, le rectorat valide une orientation permettant aux jeunes de s'inscrire dans un parcours scolaire. Nous entretenons un lien efficient avec le rectorat de Grenoble.

Du fait de l'obligation scolaire, les jeunes de moins de 16 ans sont pris rapidement en charge par les établissements.

7.4 Les établissements scolaires :

Des rencontres régulières sont organisées avec les équipes pédagogiques afin d'adapter les parcours scolaires. Nous participons aux portes ouvertes, tables rondes des établissements.

7.5 Les employeurs :

Dans la continuité des parcours scolaires, l'équipe éducative développe un partenariat avec les employeurs. La voie de l'apprentissage est priorisée. Le jeune doit chercher seul son patron, s'il souhaite entrer en apprentissage. C'est seulement en cas de difficultés que le référent le soutiendra dans cette recherche. Il est important que le jeune démontre sa motivation, c'est pour cette raison que le référent intervient après un temps de recherche individuelle effectuée par le jeune.



7.6 Les forces de l'ordre :

La gendarmerie est un partenaire nécessaire pour tous les rappels à la loi. Elle est sollicitée lors de conflits mineurs ou plus graves avec certains jeunes. Les services de l'ordre, nous ont exprimé leur satisfaction d'être finalement peu sollicités ; même s'il convient d'être prudent car tout cela dépend uniquement des jeunes accueillis. L'équilibre reste fragile et la vigilance de rigueur.

7.7 Les secours d'urgence : Pompiers :

Nous les sollicitons uniquement pour des situations d'urgence, car il convient de ne pas encombrer les urgences avec de la « Bobologie ». Ce n'est pas toujours simple pour les jeunes d'intégrer cette interprétation de la notion d'urgence.

7.8 Les CHR/ Le SIAO :

Nous sommes en contact avec certains Chrs, notamment lorsqu'une sortie à majorité n'aboutit pas en famille volontaire (bénévole) ou vers une solution d'hébergement pérenne.

7.9 Les fournisseurs :

Notre cuisine centrale aux Chalet les Gentianes au Mont-Saxonnex sera opérationnelle dans les normes requises début octobre. Nous avons ce projet dès l'ouverture en aout 2018. Ces compétences seront transférables au centre de Chatillon sur cluses, ainsi que toutes les procédures en lien avec les obligations d'un établissement recevant du public. Ci-dessous un tableau qui recense tous les fournisseurs impliqués dans les conventions de maintenance.

CONTROLES	SOCIETE	PERIODICITE
EXTINCTEURS	MAT SEC	ANNUELLE
VERIFICATION SSI	ALPES CONTROLES	TRIENNALE
ELECTRICITE	ALPES CONTROLES	ANNUELLE
GAZ	ALPES CONTROLES	ANNUELLE
BRULEURS CHAUDIERE	TECHNI FLAMME	ANNUELLE
RAMONAGE DESENFUMAGE	JFN RAMONAGE	ANNUELLE
EAU	SAVOIE LABO	ANNUELLE
FORMATION SSI	SICLI	INDIVIDUELLE
FORMATION EXTINCTEURS	SICLI	GROUPE ANNUEL
FORMATION PREMIER SECOURS	CROIX ROUGE	
ENTRETIEN SSI ET BAE	KAUDER SECURITY INDUSTRIEL	ANNUELLE
NUISIBLES	HS NUISIBLES	TRIMESTRIELLE
PRELEVEMENT EAU	SAVOIE LABO	BI-ANNUELLE
PRELEVEMENT ALIMENTATION ET SURFACE	EUROFINS	TOUS LES DEUX MOIS



Dans le cas d'une ouverture sur un autre territoire, nous serions très rapidement en mesure d'être en conformité afin de garantir un accueil sécurisé pour les jeunes MNA et le personnel.

8. Les relations avec les familles

Face à la complexité de la situation des MNA, l'équipe éducative n'a que peu d'information concernant les familles. Les jeunes ont la possibilité de passer un appel à leur famille au pays depuis le Conseil Départemental. La plupart des jeunes ont un téléphone portable personnel et entre en contact avec leur famille par le biais des réseaux sociaux.

La famille reste un sujet tabou, sans doute par peur de ne pas être considéré comme un mineur non accompagné ! Mais avec le temps, les jeunes sont rassurés et se confient. Par contre, il est vrai qu'il n'y a que très rarement de contacts réels avec la famille nucléaire.

9. Les familles volontaires :

Notre mission, contractuellement, s'arrête le jour de la majorité des jeunes. Mais éthiquement cela n'est pas acceptable. Depuis 2 ans, nous travaillons au développement d'un réseau de familles avec le concours d'autres associations caritatives et humanitaires.

Ces accueils après majorité se construisent uniquement sur la générosité des personnes.

Nous entretenons un partenariat efficace avec une association amie : Arve réfugiés. En effet, nous avons mis en place une procédure appelée : « préparation à la sortie de l'établissement ». Quatre mois avant la majorité, tous les éléments du jeune sont communiqués à notre partenaire. Cela nous permet de cibler le lieu le plus adapté pour la recherche de familles volontaires. Avant la majorité, des rencontres sont organisées entre le jeune et la famille.

Par ailleurs, nous soutenons cette association par le biais d'un don lui permettant de financer les loyers de logements diffus.

10 Notre offre de service actuelle

10.1 Mission d'hébergement

Le Pôle MNA L'Escale 74 se compose :

D'une résidence sociale dans laquelle, nous gérons trois unités de vie ainsi que deux studios individuels et un studio double.

- L'unité 1 se compose de 11 chambres individuelles, de 2 bureaux éducatifs, d'une cuisine, et d'une salle de restauration avec une télé à disposition des jeunes.
- L'unité 2 se compose de 12 chambres individuelles et 1 pièce de stockage (vêtements, jeux...), ainsi qu'un coin bibliothèque. Un projet d'ouverture de cuisine sur cette unité est en cours.
- L'unité 3 se compose de 13 chambres individuelles, d'un salon espace jeux (babyfoot, télé), et d'une cuisine accessible aux jeunes.
- Dans chaque unité, les jeunes disposent de lieux communs (buanderie et de sanitaire).
- Les deux studios individuels et le studio double sont composés de chambre individuelle (1 ou 2), d'un espace cuisine, et d'une salle d'eau
- Une salle d'activité est également à la disposition des jeunes.



D'un Chalet : Les Gentianes dans lequel cohabitent 25 jeunes en chambres individuelles ou doubles. Ce foyer est équipé d'une cuisine centrale, d'un réfectoire avec salle télé, de salle de jeux en intérieur (équipée de billard, babyfoot et appareil de musculation) et de jeux extérieurs (terrain de foot, basket, ...), d'une salle de lecture/détente, d'une salle de classe, d'un atelier permettant de mettre en place des activités avec les jeunes.

Il est composé de quatre espaces de nuit :

- Unité « **vol de nuit** » comportant 5 Chambres et un bloc sanitaire pour 9 jeunes,
- Unité « **carnet de vol** » comportant 5 chambres et un bloc sanitaire pour 8 jeunes,
- Unité « **petit prince** » comportant 3 chambres et un bloc sanitaire pour 5 jeunes,
- Unité « **terre des hommes** » comportant 2 chambres et un bloc sanitaire pour 3 jeunes.

Du service logements diffus : il accueille 24 jeunes.

Nous louons sept logements dont six réservés à l'accueil des jeunes et un accueillant les bureaux du personnel, celui-ci est à proximité des appartements occupés par les jeunes.

C'est la dernière phase de l'accueil qui introduit le jeune dans une démarche d'autonomie. Les jeunes gèrent leur quotidien : repas, déplacement, entretien ...

10.2 Mission de scolarité

L'équipe éducative coopère avec l'ensemble des partenaires en lien avec la scolarité, notamment le Centre d'Information et d'Orientation, l'Education Nationale, les établissements scolaires, le rectorat, les équipes pluridisciplinaires des écoles, psychologue et assistantes sociales.

Un lien important est entretenu avec les entreprises dans le cadre des stages scolaires et des apprentissages. Pour accéder aux contrats d'apprentissages, la validation du département est obligatoire. La demande d'autorisation de travail est adressée à la DIRECCTE. Le jeune doit avoir un titre d'identité.

Des temps de soutien scolaire sont organisés au sein du Pôle. Ils sont animés par des bénévoles et un salarié référent de ce partenariat. Les bénévoles sont présents sur les trois sites.

L'équipe s'appuie également sur des structures partenaires telles que le Bureau d'Information Jeunesse, la Mission Locale, les médiathèques.

10.3 Mission sociale

Chacun des professionnels est amené à poser et garantir un cadre éducatif nécessaire à l'apprentissage de la vie et des règles en collectivité.

Des projets spécifiques sont construits et mis en œuvre quotidiennement (repas, activités) afin d'accompagner le jeune dans l'apprentissage de l'autonomie et la citoyenneté.

Les échanges quotidiens avec le jeune participent à l'apprentissage et la pratique de la langue française, la découverte et l'adaptation à la culture française.



Des entretiens réguliers entre le jeune et son éducateur référent sont réalisés, mais aussi avec la coordinatrice et les chefs de service éducatif. Ces temps permettent de garantir et d'adapter le suivi du projet individualisé du jeune. En cas de nécessité, ceux-ci sont établis avec le chef de service et/ou la coordinatrice.

Le jeune peut participer à des activités sociales (médiathèques, bénévolat au sein d'association, sports, spectacles). Cette participation le valorise et favorise son intégration.

10.4 Mission d'insertion

Suite au premier rendez-vous au CIO et à la décision d'orientation du rectorat, le parcours scolaire et/ou professionnel du jeune se construit en partenariat avec les entreprises et les centres de formation (stages et apprentissages).

L'équipe est en lien avec les instances administratives afin d'obtenir les cartes d'identités des jeunes leur permettant d'établir une demande d'autorisation provisoire de travail afin d'accéder à un apprentissage.

10.5 Mission de suivi budgétaire

Désormais, tous les jeunes perçoivent un pécule de 100 euros mensuel. Si certains sont raisonnables dans l'utilisation de cet argent, nous remarquons que d'autres sont très orientés vers l'achat de vêtements de marques, de bijoux et d'autres accessoires. Nous incitons les jeunes à économiser chaque mois une partie de cette somme. C'est primordial pour envisager plus sereinement la sortie de l'établissement. N'oublions pas que les jeunes MNA ont souvent une dette, puisqu'ils ont dû financer leur voyage. La famille qui reste au pays est potentiellement concernée par cette dette. Ces économies peuvent donc permettre aux jeunes de solder la dette et d'envisager son avenir sans inquiétude pour lui et sa famille.

10.5 Le retour au pays

L'équipe éducative soutient et conseille le jeune dans son projet de retour au pays en fonction de sa situation et le met en lien avec son référent au conseil départemental.



DEUXIEME PARTIE - PROJET PEDAGOGIQUE

Au sein du pôle MNA L'ESCALE 74 Centre saint Exupéry, les équipes éducatives s'appuient sur des apports théoriques qui guident l'accompagnement au quotidien.

Quels apports théoriques, pour notre accompagnement éducatif ?

Nous optons pour une pratique inspirée par cinq approches :

- L'analyse des pratiques professionnelles,
- Les règles de bonnes pratiques,
- Le don et le contre don (apport ethnologie),
- L'interactionnisme,
- La systémie.

1 L'Analyse des Pratiques Professionnelles

Notre intervenant intervient auprès des professionnels des équipes afin de leur permettre d'analyser leur pratique dans un cadre protecteur pour :

- Apporter un soutien technique, sous forme d'apports théoriques par l'intervenant ou d'échange de savoirs entre participants,
- Aider les travailleurs sociaux à confronter leur pratique, ceci afin de les soutenir dans un accompagnement « bien traitant » en direction des mineurs,
- Mettre à la « juste distance » les implications personnelles (entre autres la gestion des émotions dans les phénomènes de transférance),
- Conduire une réflexion sur leurs implications dans une dimension systémique.

MÉTHODE D'INTERVENTION :

Il s'agit de renforcer les aspects professionnels :

- Le quoi : savoirs, expériences, et pratiques sont la base du travail d'analyse. C'est l'aspect professionnel/professionnel.
- Le second aspect à considérer est la façon dont la personne conduit son action en fonction de comment elle conçoit ce travail et le pratique. C'est l'aspect professionnel/personnel, le style. C'est connaître son style et l'adapter à la situation.
- Le troisième aspect concerne la relation que la personne entretient avec son travail, les personnes et systèmes qu'elle rencontre. Sont abordés ici les aspects de la « transférance » : transfert et contre-transfert des personnes et processus parallèles des systèmes.



Les référentiels utilisés sont la psychosociologie intégrative, l'approche systémique, l'Analyse transactionnelle et la Théorie Organisationnelle de Berne.

2 Les règles de bonnes pratiques

Dès lors qu'un jeune MNA intègre L'Escale 74, l'accompagnement débute dans le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (Anesm), avec la volonté d'établir une relation éducative.

- Le jeune est accueilli par un cadre,
- Une visite de l'établissement est effectuée,
- Le règlement de fonctionnement est signé,
- Un document d'identification est remis au jeune (similaire à une « carte d'identité interne »),
- Une attention particulière est portée au risque de fugue,
- L'accès aux soins est engagé (physique et mental),
- Le référent éducatif et le co-référent sont désignés,
- L'accès à la scolarité et/ou à la formation professionnelle sont travaillés,
- Le projet personnalisé est élaboré (le jeune est placé au centre du projet),
- L'accompagnement vers l'intégration se veut globale,
- Le développement de l'accès aux loisirs, aux activités de groupe est préconisé,
- Le lien est organisé avec le référent COMNA du Département.

Se pose alors le problème du temps et l'obligation de prioriser certaines actions. En effet, pour les jeunes, le temps est compté. Leur majorité marque la fin de la prise en charge et toutes les mesures doivent être prises afin que les jeunes puissent déposer leur demande de régularisation en Préfecture.

Cependant, des rappels à la réalité s'avèrent nécessaire pour ne pas confondre vitesse et précipitation. Les étapes doivent respecter, par exemple, le niveau scolaire du jeune, sa faculté à maîtriser la langue, à intégrer les codes de notre pays.

Le principe de réalité est parfois source de tension entre le jeune et son référent. Il nous faut associer une part de rêve avec le principe de réalité.

3 Le Don et le Contre Don (apports ethnologique)

Nous pensons nécessaire d'élaborer une pratique professionnelle adaptée à ce public de jeunes mineurs non accompagnés en lien avec l'ethnologie. Cet apport théorique doit imprégner l'ensemble du personnel dans sa relation aux jeunes, dans son accompagnement au quotidien.

Donner, Recevoir et Rendre : voici trois mots qui pourraient résumer les travaux de M. Mauss, ce qu'il nomme la triple obligation, indispensable à la constitution et à l'existence de toutes formes sociales.

Le don est marqué d'une certaine ambivalence entre gratuité et violence ; liberté et contrainte. Il est intimement lié à la dette.



Le don fait de l'autre son obligé. Les anthropologues, comme M. Mauss, constatent que le don fait référence à une lutte pour le prestige. Il y a donc un lien entre le don et le pouvoir.

Le don est un « rapport social », au sens sociologique du terme, il est source d'interactions.

3.1 Mais c'est quoi un don ?

Il peut être un objet, un mot, un geste, un regard ou tout simplement du temps accordé à autrui. Lors d'un échange verbal, un éducateur qui parlerait de son espace privé en évoquant le dernier film qu'il aurait vu au cinéma, serait pour lui simplement dans une discussion. Mais pour le jeune, il s'agirait bien d'un don, d'un cadeau sous la forme d'un temps privilégié et surtout celui-ci fait écho à la sphère privée de l'éducateur. C'est donc l'expression d'un don privilégié par l'évocation de la sphère intime et familial.

Mais le don n'est jamais anodin. Nous y sommes tous confrontés dans notre vie privée et professionnelle. Par exemple, lorsque nous sommes invités chez des amis, il ne nous viendrait pas à l'idée de nous y rendre les mains vides. Se pose alors la question de l'objet en lui-même, quel cadeau, ni trop ostentatoire, ni trop pingre ! Quel est le juste milieu ?

Imaginons qu'un convive se présente avec un magnifique cadeau alors que son hôte n'ait prévu qu'une modeste collation. Quelle sera la réaction des deux protagonistes ? Il s'en dégagera sans doute un malaise ! Sans occulter que le don oblige et que l'invitation devra être retournée. Les rôles seront inversés et le cadeau dû à l'obligation de rendre s'inscrira systématiquement dans une surenchère.

Au niveau professionnel, l'éducateur peut-il refuser un don ? Que se passera t'il en cas d'acceptation de sa part ? Quelles seront les conséquences d'un refus ?

3.2 Un détour linguistique

La racine germanique « gift » se traduit en anglais par le mot « cadeau », en allemand par le mot « poison » et le radical du mot « don » se retrouve dans le mot « dose » ... **dose de poison** ; d'où l'expression un cadeau empoisonné.

M. Mauss explique que : « **ce qui oblige à donner, c'est que donner oblige** ». Dans une société archaïque, le don est contraint et forcé.

Pour un chef de tribu, il se dégage trois possibilités :

- Rendre le cadeau mais toujours de façon supérieure (surenchère),
- Ne pas pouvoir effectuer le contre don et devenir inférieur (position basse),
- Refuser le don et donc « déclarer la guerre » !

Nous n'évoquons pas ici le côté mystique du don dans les sociétés archaïques. C'est pourtant un aspect très important dans ce type de société qui peut faire écho aux jeunes africains. En effet, dans l'objet, il y a une part de l'individu (du donateur) qui gardera une empreinte sur le donataire. C'est ce que M. Mauss nomme le « Hau » et le « Mana ».



Le don n'est donc pas simplement un acte dénué de sens, il est bien plus qu'un objet ; il est une forme de lien social.

Mais alors, dans notre pratique professionnelle, comment utiliser le don ?

Replaçons-nous dans notre contexte, l'éducateur qui se trouve dans la position du donataire a également trois possibilités :

- **Refuser le don** : la relation devient conflictuelle (guerre de tribus),
- **Accepter le don, mais ne pas le rendre** : l'éducateur devient le subordonné (position basse), il refuse la réciprocité,
- **Accepter et rendre** : tout en prenant garde à la surenchère, l'éducateur entretient le lien, il s'inscrit dans la réciprocité qui marque la durée du lien social et donc de la relation d'accompagnement.

La triple obligation de M. Mauss peut se traduire comme suit (**en référence à l'estime de Soi** » :

DONNER	RECEVOIR	RENDRE
Se sentir assez bon pour donner	Se sentir aimable	Créer le lien social
Etre en capacité de donner	Avoir une bonne estime de soi	Appartenir à un groupe
Donc s'aimer soi même		Entretenir le cycle de l'échange
		Signe d'intégration sociale

Entretenir le cycle de l'échange, c'est le signe de la réussite de l'intégration sociale.

Mais alors, comment terminer l'accompagnement ?

Il suffit d'interrompre la surenchère dans l'escalade du don, d'interrompre la réciprocité. Pour terminer la relation d'accompagnement, il faut la stopper par un don à l'équilibre. Ainsi, le jeune peut partir sur un pied d'égalité. Il peut penser : « je ne lui dois plus rien ».

Il ne faut donc pas laisser l'usager dans la dette. Pour aboutir à ce constat, des mots peuvent suffire, des mots qui expriment l'idée que le jeune est acteur de sa réussite, de son parcours d'intégration. Par exemple, : « ***merci pour tes remerciements (ou pour un acte de don), mais c'est grâce à ton travail que tu es parvenu à ce résultat, donc tu étais l'acteur principal de ta réussite !*** »

Si le pauvre, l'exclu, le migrant est celui qui ne peut que recevoir, retrouver sa place d'homme dans la société, c'est peut-être, enfin pouvoir donner !

Entendons bien qu'il ne s'agit pas d'introduire dans la relation éducative, une obligation de cadeaux au sens de l'objet. L'éducateur peut donner de son temps, il peut encourager, féliciter et donc par des mots donner l'illusion d'un cadeau et entraîner le jeune dans la dette, dans la réciprocité. L'objectif consiste à entretenir le lien social pour que le jeune s'inscrive dans une relation d'accompagnant et d'accompagné. Avec cette volonté de rendre à l'éducateur ce qu'il a



perçu comme un don, par exemple en travaillant bien à l'école, en effectuant une tâche ménagère, le don est ici évoqué dans sa notion symbolique.

Donner du temps à un jeune, l'écouter c'est bien plus qu'un acte éducatif, c'est introduire la triple obligation :

Donner/ Recevoir et Rendre

C'est débiter avec lui une relation pour finalement le conduire à prendre sa place qui lui permettra de solder sa dette et de quitter l'établissement sans être redevable.

Chaque salarié du Pole MNA : L'Escale 74 doit s'imprégner de cette philosophie d'accompagnement, de valorisation des jeunes en respectant les valeurs humanistes d'Antoine de saint Exupéry.

4 L'approche interactionnisme

Nous partons du constat que ces jeunes arrivent de continents, de pays différents du notre. Ils vont donc devoir interagir dans un territoire inconnu. Mais, c'est cette interaction qui garantit leur adaptation et finalement leur intégration.

Définition de l'interactionnisme

On appelle « interactionnisme » un courant de pensée de la sociologie qui analyse la société comme le résultat de l'interaction entre les individus qui la composent. Lorsqu'ils sont en interaction, les individus attribuent une valeur symbolique à leur conduite et à leurs gestes ».

Cet apport théorique est primordial car il est basé sur les interactions entre individus et les jeunes MNA doivent absolument développer un réseau de connaissances de proximité. Ce réseau peut même aboutir à un accueil à domicile à leur majorité ! Il se construit à l'école, dans les clubs de sports, dans les activités culturelles, dans le bénévolat ...

Chaque éducateur doit être constamment en interaction avec les jeunes et l'environnement.

Observer le jeune dans son environnement, c'est analyser ses réactions, sa capacité d'adaptation.

5 La théorie des systèmes

La systémique est une manière d'aborder, définir, transmettre, expliquer, enseigner qui consiste avant toute chose à évoquer un objet, un sujet délimité par la caractérisation claire, précise de ses échanges avec l'environnement. Elle se distingue des approches traditionnelles, s'attachant à la définition des parties avant de présenter les fonctionnalités de l'ensemble (le « système »).

Forgée sémantiquement à partir du mot en grec ancien *σύστημα* (systema), signifiant « ensemble organisé », elle privilégie une approche globale, macroscopique, holiste, la pluralité des perspectives selon différentes dimensions ou à différents niveaux d'organisation, et surtout la prise en compte des relations et interactions.



Apparue progressivement au milieu du XX^e siècle, la systémique s'est construite en opposition à la tradition analytique cartésienne et à d'autres formes de réductionnisme, qui tendent à découper le tout en parties indépendantes et montraient leurs limites dans la compréhension de la réalité. Sont historiquement distinguées deux grandes phases, souvent dites « première » et « deuxième » systémiques : la première (des années 1950 à 1970) souvent considérée comme statique, centrée autour des systèmes théoriques fermés étudiés en France par le structuralisme, aux États-Unis par la cybernétique et la théorie de l'information ; la deuxième systémique à partir des années 1970 avec l'apparition des concepts d'émergence et d'auto-organisation, débouchant sur une conception plus ouverte et appliquée des systèmes complexes.

6 La Thérapie Systémique

En psychothérapie, la thérapie systémique cherche à aborder les gens non seulement au niveau individuel, comme l'avait fait l'objet des premières formes de thérapie, mais dans une compréhension globale portant sur les interactions de groupes et les caractéristiques du système dans lequel elles vivent. Ces thérapies examinent les troubles psychologiques et comportementaux du membre d'un groupe comme un symptôme du dysfonctionnement du dit groupe (généralement la famille, un groupe, une équipe...).

Les psychothérapies d'inspiration systémiques peuvent être individuelles ou familiales. La thérapie systémique individuelle (thérapie brève de Palo Alto, mise en forme par Paul Watzlawick, John Weakland, D. Fisch, etc.) diffère de la thérapie familiale dans le traitement. Elle a mis en évidence qu'il n'est pas nécessaire de convoquer tout le groupe pour opérer un changement. Elle affirme qu'il est possible de modifier unilatéralement ses relations avec les autres membres du groupe, ce qui peut avoir un effet sur le fonctionnement du groupe.



TROISIEME PARTIE – ACCOMPAGNEMENT ET COMMUNICATION

1. Présuppositions de bases en systémie

1. **La première idée de base du paradigme systémique est que rien, dans le règne du vivant, n'existe à l'état isolé.** Exemple : la nature, une famille, une équipe, une organisation, une entreprise, un état...
2. **L'unité est dans l'ensemble, et on retrouve l'ensemble dans l'unité.**
Le corps humain : « Le corps et l'esprit font partie du même système cybernétique ». Ce qui se passe dans l'esprit a des répercussions dans le corps, et inversement. Si l'on observe les modifications du non verbal, on peut en déduire des modifications concomitantes au niveau de la pensée.
3. **« La carte n'est pas le territoire »** : Présupposé qui signifie que ce qu'une personne croit être le monde, n'est en réalité que sa représentation personnelle du monde, et non pas la vérité. Ainsi, il existe autant de représentations de cette réalité qu'il existe d'êtres humains, et aucune n'est plus vraie ou réelle qu'une autre. Plus que par la réalité, les choix d'un individu sont limités par ses modèles du monde et les réponses possibles qu'il en connaît. De ce présupposé découlent plusieurs idées, conceptions, attitudes, techniques et actions. **Communiquer, c'est rencontrer l'autre dans son modèle du monde** : plus la carte du monde de l'autre est différente, plus cela demande d'acceptation et de respect.
Notre perception du réel découle de notre culture, de notre personnalité, de notre éducation, de notre profession et formation...
4. **« Derrière chaque comportement, il y a une intention positive »** : tout comportement est animé par une « intention positive », en ce sens que l'inconscient d'une personne la pousse à faire le meilleur choix parmi ceux qui lui sont possibles à un moment donné dans un contexte donné. Il est donc impossible de changer ce choix sans s'occuper d'abord de cette intention. Le comportement n'est qu'un symptôme alors que l'intention positive est une cause plus profonde. Ce présupposé ne veut pas dire qu'il faut tout accepter de l'autre. Comprendre, oui, mais pour l'aider à changer ses comportements inadéquats.
5. **« À un moment donné de sa vie, toute personne fait le meilleur choix possible compte tenu du contexte et des ressources dont elle dispose »**. Tout comportement, adapté ou non à une situation, a pour but de réagir à celle-ci. Le comportement est le résultat d'un choix considéré par celui qui le fait comme le meilleur possible à un moment donné, compte tenu de ses motivations inconscientes et de ses capacités, en partie dues à ses expériences et à ses connaissances. C'est la pertinence des choix qui permet d'affronter la complexité d'une situation, et qui permet que, lorsque cela ne marche pas, on puisse changer sa façon de le faire, donc essayer autre chose. **Un des objectifs de la « systémie » et de la « PNL » est de donner aux individus plus d'options, plus de choix et de les rendre plus flexibles.**



6. « **Il n'y a pas d'échec, mais que du retour d'expérience (feedback), des apprentissages** ». L'échec et l'erreur culpabilisent et démotivent. Aussi, un résultat différent de celui souhaité ne doit-il être considéré que comme une information supplémentaire quant à notre façon de faire et ce que nous obtenons par son entremise. Considérer une réponse inattendue en tant que feedback d'un contexte responsabilise et invite à agir. Si ce qui est réalisé ne déclenche pas la réponse recherchée, il faut alors continuer à varier les actions jusqu'à déclencher une réponse désirée. **Cette attitude permet d'une part de se donner la permission de commettre des erreurs et d'autre part d'accepter les erreurs de l'autre.**
7. « **On ne peut pas ne pas communiquer** ». Même lorsque rien n'est dit, l'homme communique. Tout est donc communication, y compris un comportement de refus de communication. Aucun message n'est sans effet, nous ne pouvons pas éviter que nos paroles ou les messages non verbaux que nous émettons aient une influence sur autrui. Dès le moment où l'on en prend conscience, se pose le problème de l'éthique : influencer, certes, mais dans quel but ? Selon quelles normes ?
8. « **Toute personne a en elle les ressources nécessaires pour accomplir son objectif** ». Ce présumé invite chacun à reprendre du pouvoir sur sa vie. Il considère que les limites d'une personne ne sont que la représentation qu'elle s'en fait, en restant prisonnière d'elle-même, de l'image qu'elle se fait d'elle-même et de l'image d'elle-même qui lui a été donnée. À condition que l'objectif à atteindre soit réaliste et dépende d'elle, toute personne possède déjà toutes les ressources nécessaires (au moins potentiellement) à une action efficace.
9. « **Le sens de la communication est donné par la réponse qu'on en obtient, quels que soient ses intentions et ses sentiments** ». Il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions, il est important d'évaluer comment le message est compris et, le cas échéant, comment le changer pour viser davantage d'efficacité. Il est donc important d'être réceptif à l'impact de ses messages (feedback) et d'en tenir compte pour ajuster sa communication au modèle du monde de son interlocuteur, nécessité illustrée par une citation du cybernéticien Norbert Wiener : « Je ne comprends ce que j'ai dit que lorsqu'on m'a répondu ».
10. « **Le comportement d'une personne n'est pas cette personne** ». Il est indispensable de faire une claire séparation entre l'identité d'une personne et ses comportements. Il est plus acceptable de parler du comportement en le dissociant de la personne elle-même, afin que celle-ci ne se sente pas jugée. S'il est relativement facile d'aider une personne à changer son comportement, il est très difficile, voire impossible, de changer sa nature. Lorsqu'un comportement est problématique, le problème réside dans ce comportement et seulement en lui-même, et la personne se doit d'être respectée. Il sera alors plus facile, non pas de supprimer ce comportement, mais de rajouter d'autres choix de comportements.
11. « **Le langage est une représentation secondaire de l'expérience** ». Lorsque des mots sont posés sur une expérience vécue, les mots ne sont pas aussi riches ou complets que la représentation mentale qui en a été construite. Si le langage permet de communiquer sur le vécu et sur les représentations mentales, l'un des objectifs en « systémie » et en « PNL » est de



retrouver au travers de cette expression l'expérience primaire, c'est-à-dire la représentation mentale de ce vécu.

12. « Plus un système est complexe (ou varié), plus le système qui le pilote doit l'être aussi ».

Le degré de complexité est défini par le dénombrement de la quantité de comportements et d'états différents permis par le système ; une illustration est en donnée par le paradoxe du maître et de l'esclave, où c'est finalement l'esclave qui contrôle le maître, car, ayant appris du maître pendant que celui-ci régressait, il finit par avoir un degré de complexité comportementale supérieur à celui du maître et donc par le contrôler.

13. L'approche d'un système se fait en position de « basse » pour en découvrir la « culture »
(positions de vie = OK-/OK+).

La position de vie est la valeur que je me donne à moi-même et aux autres, l'idée positive (que l'on nomme ici *OK* et que l'on symbolise par un +) ou négative (que l'on nomme *non OK* et que l'on symbolise par un -) que j'ai de moi, des autres et du monde.

Il y a donc quatre positions de vie :

- Je suis OK / vous êtes OK (+/+),
- Je ne suis pas OK / vous êtes OK (-/+)
- Je suis OK / vous n'êtes pas OK (+/-)
- Je ne suis pas OK / vous n'êtes pas OK (-/-)

14. Attention aux croyances limitantes ...

Les croyances sont des affirmations sur soi-même, les autres, le monde.

Elles sont des généralisations à propos de notre représentation du monde. Elles structurent et reflètent notre façon de penser et génèrent des programmes comportementaux correspondant à des critères et des valeurs. Les croyances se forment à partir d'expériences décisives (personnelles, familiales, culturelles), dont l'interprétation est généralisée. Les croyances sont dites « **facilitantes** » quand elles apportent un soutien à la réalisation d'un but, ou « **limitantes** » dans le cas contraire.

Une croyance fonctionne comme une règle interne qui nous signale (par des signaux kinesthésiques agréables ou désagréables) ce qu'il est possible ou impossible de faire dans une situation donnée, ce que nous nous autorisons ou nous interdisons.

Quelques exemples de croyances limitantes :

- ✓ "C'est dangereux d'essayer quelque chose de nouveau"



- ✓ “Je suis trop vieux pour apprendre quoi que ce soit”
- ✓ “Je ne suis pas assez créatif pour réussir”
- ✓ “Je n’ai pas le droit à l’erreur”
- ✓ “Pour mériter ce que je veux, je dois souffrir”
- ✓ “Je suis trop timide pour rencontrer quelqu’un”
- ✓ “C’est du regard des autres que dépend mon épanouissement ou mon malaise”
- ✓ “Je ne suis pas capable de réaliser ce projet”
- ✓ “Je suis comme je suis. C’est trop tard pour changer”...

2. Comment communiquer avec les jeunes MNA ?

Notre expérience de 5 années dans l’accompagnement des jeunes mineurs non accompagnés nous permet d’affirmer que la communication est primordiale avec ce public.

C’est pour cette raison et en accord avec la loi 2002-2, que nous avons instauré des conseils de vie sociale sur nos trois sites.

Cependant la communication s’avère complexe avec les jeunes MNA. L’appréhension de la langue, la honte de ne pas signifier l’incompréhension, la peur de demander des explications ... tout ceci doit nous amener à reformuler, à s’assurer de la compréhension de notre interlocuteur, à éviter le second degré, à être vigilant à ne pas utiliser des expressions incompréhensibles pour un étranger !

3. Piste pour favoriser la communication avec les jeunes MNA

1. Je sais ce que j’ai dit, quand l’autre m’a répondu,
2. C’est moi qui a la responsabilité de ma communication,
3. Chercher à comprendre le cadre de référence de l’autre,
4. Repérez ses canaux sensoriels et utilisez-les,
5. Mimez son langage non verbal. Utilisez les modes langagiers de la personne. Employer des mots identiques. C’est la synchronisation,
6. Repérez ses canaux sensoriels et utilisez-les. C’est le VAKOG (visuel, audition, kinésique, olfactive, gustative),
7. Construisez des reformulations positives (si je vous ai bien compris...),
8. Intéressez-vous à tout ce que la personne a de positif, de sympathique et de respectable,
9. Considérez la personne comme coopérative jusqu’à preuve du contraire,
10. N’ayez pas peur de dire “je ne sais pas”,
11. **Montrez du respect**, non seulement pour la personne, mais aussi pour ses problèmes et ses symptômes ; ne pas minimiser, ne pas amplifier.



CONCLUSION

- L'analyse des pratiques professionnelles,
- Les règles de bonnes pratiques,
- Le don et le contre don (apport ethnologie),
- L'interactionnisme,
- La systémie.

Les cinq approches théoriques nous permettent d'élaborer une pratique professionnelle commune à toutes les équipes de L'Escale 74. Notre intervenant d'analyse de la pratique assure la formation des éducateurs et garantit le maintien de l'application des règles de bonnes pratiques.

Le centre saint Exupéry organise en interne des formations afin de sensibiliser les éducateurs aux évolutions des pratiques professionnelles.

Nous encourageons toutes les demandes de formations qualifiantes, dans la mesure où les obligations d'équilibre budgétaire sont respectées.

D'autres projets d'action sont encore à l'étude, notamment une recherche de solution qui favoriserait l'autonomie de déplacement des jeunes. En effet, dès lors qu'ils sont en apprentissage ou en stage, l'utilisation des transports en commun est compliquée à cause des horaires des employeurs. Nous réfléchissons sur un mode de déplacement du type scooter avec le passage du BSR.

Nous travaillons également à l'ouverture d'appartements supplémentaires sur la ville de Cluses ou éventuellement sur des villes où nos jeunes sont scolarisés.

